

LOIS APPLICABLES

7.6 Le Régime est soumis à l'application des lois du Québec et des lois du Canada qui s'y appliquent et il doit être interprété conformément à ces lois.

APPROBATION DU RÉGIME ET CONDITIONS PRÉALABLES À LA LEVÉE D'OPTIONS

7.7 Conformément aux Politiques du TSXV, le Régime est adoptée sous réserve de l'Approbatation des actionnaires. Toute Option d'achat d'actions attribuée par la Société en vertu du Régime avant que la Société ait obtenu toutes les approbations requises ne pourra être levée qu'après l'obtention de ces approbations par la Société.

7.8 Le Régime, ou toute version modifiée de celui-ci, sera soumis aux actionnaires pour approbation à chaque assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

175, RUE LEGARÉ | RIMOUSKI (QUEBEC) CANADA | G5L 3B9
www.explorationpuma.com
PUMA-TSXV

